

Fonds pour l'infrastructure des minéraux critiques

Subventions pour les Autochtones



ID de la proposition (attribué par le programme)

Financement demandé (rempli par le programme)

Dénomination sociale de l'organisation requérante :

Nom du signataire :

Rôle du signataire dans l'organisation :

Adresse postale complète :

Téléphone :

Courriel :

Objectifs

Le Fonds pour l'infrastructure des minéraux critiques (FIMC) appuie le développement et le déploiement d'infrastructures d'énergie propre et de transport qui permettront le développement et l'expansion de projets de minéraux critiques. La mobilisation des Autochtones est un élément essentiel du développement des infrastructures et de l'exploitation minière au Canada. Les peuples autochtones sont les gardiens, les titulaires de droits et, dans certains cas, les détenteurs de titres sur les terres sur lesquelles ce développement a lieu. À cet égard, il est important de s'assurer que les groupes autochtones ont l'appui nécessaire pour déterminer comment ils souhaiteraient contribuer de manière significative aux projets d'infrastructure des minéraux critiques, pour représenter les intérêts de leurs collectivités dans les discussions sur les projets et pour collaborer avec l'industrie et le gouvernement.

Les subventions du FIMC aux Autochtones fourniront aux collectivités et aux organisations autochtones et à ceux qui travaillent au nom d'un partenaire autochtone des fonds pour soutenir leur engagement, le renforcement des capacités ou le partage des connaissances à cette fin.



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada

Canada 

Pour cet appel de propositions, le FIMC financera des projets qui pourront avoir lieu jusqu'au 31 mars 2026. Pour ce formulaire de demande, « votre projet » désigne les activités de mobilisation, de renforcement des capacités et/ou de partage des connaissances que vous aimeriez voir financées par cette subvention.

Vous pouvez soumettre un document en annexe si vous avez besoin de plus d'espace que ne le permet le formulaire pour répondre à une question.

Si vous n'êtes pas certain que votre projet serait admissible à une subvention autochtone du FIMC, vous pouvez soumettre un formulaire facultatif de déclaration d'intérêt, disponible sur le [site Web du FIMC](#) ou par courriel à cmif_ig-sa_fimc@nrcan-rncan.gc.ca. Dès la soumission du formulaire, le Secrétariat du FIMC communiquera avec vous pour vous indiquer si vous devriez présenter une demande de subvention au FIMC ou si vous avez besoin de plus amples renseignements.

Évaluations de projets

Votre demande sera examinée pour s'assurer qu'elle est complète, que les activités proposées sont réalisables et que le projet répond aux critères d'admissibilité et aux objectifs généraux du programme du FIMC. Cela comprendra la prise en compte des activités récentes, en cours ou prévues qui sont entreprises par les projets d'infrastructure et de l'exploitation des minéraux critiques auxquels votre projet se rapporte, ainsi que les effets que cette infrastructure et l'exploitation de minéraux critiques pourraient avoir sur votre communauté ou organisation.

Exigences d'admissibilité

1. Un demandeur admissible doit être une organisation autochtone ou une organisation non autochtone dûment constituée en société ou enregistrée au Canada qui travaille avec ou au nom d'un partenaire autochtone (questions **a.** et **b.** ci-dessous). Que le demandeur soit un représentant de l'organisation (question **c.** ci-dessous) et/ou qu'il soit situé dans une région nordique ou éloignée (question **d.** ci-dessous) servira à déterminer quel montant maximal sera disponible.

a. Sélectionnez votre type d'organisation :

Communauté ou gouvernement autochtone

Conseil tribal autochtone ou représentant du conseil tribal

Organisation autochtone à but lucratif (détenue à 51 % ou plus par des autochtones)

Organisation autochtone à but non lucratif (détenue à 51 % ou plus par des autochtones)

Établissement universitaire ou de recherche (au nom de l'organisation autochtone partenaire)

Gouvernements provinciaux, territoriaux, régionaux et municipaux (au nom de l'organisation autochtone partenaire)

Organisation canadienne à but non lucratif (au nom de l'organisation partenaire autochtone)

b. Si vous n'êtes pas une organisation autochtone, veuillez indiquer le nom de votre organisation partenaire autochtone :

Pour pouvoir bénéficier d'une subvention, les demandes soumises par des organisations non autochtones devront être **accompagnées d'une lettre d'une organisation partenaire autochtone** confirmant qu'elle travaille avec un partenaire autochtone ou en son nom.



c. Votre organisation est-elle située dans une région éloignée ou nordique? Oui Non

Les conseils suivants sont fournis à l'appui de cette autodéclaration

- **Les régions nordiques** sont définies comme toutes les collectivités situées dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunatsiavut, au Nunavik, au Nunavut et au Yukon
- **Les régions éloignées** comprennent :
 - Les collectivités qui ne sont pas raccordées aux réseaux d'infrastructures essentielles plus vastes, comme le réseau électrique, le réseau routier ou le réseau de gaz naturel canalisé
 - Les collectivités qui ne sont pas desservies par un réseau de transport de surface toute l'année et qui ont une population permanente selon le recensement national
 - Les collectivités qui se trouvent soit à une très grande distance de grandes agglomérations ou qui sont dépourvues de transport typique dans les régions plus peuplées
 - Les collectivités où la distribution du courrier est irrégulière postaux, comme l'indique [le tableau des codes postaux des régions éloignées](#)¹

d. Votre organisation est-elle un représentant d'une organisation? Oui Non

Les représentants d'une organisation sont des entités autochtones représentant les droits et les intérêts de plusieurs nations ou collectivités autochtones qui pourraient être liées par des antécédents culturels ou linguistiques, une région géographique ou les limites d'un traité ou des revendications territoriales globales, et comprendraient des conseils tribaux, des organisations régies par des traités, des organisations de revendications territoriales, des organisations régionales et des organisations autochtones nationales.

2. Votre projet doit appuyer la mobilisation des Autochtones dans le développement ou le déploiement potentiel d'un **projet d'infrastructure admissible** (c.-à-d. des projets d'énergie propre et/ou de transport) qui permettra le développement des minéraux critiques à l'étape de l'exploitation (c.-à-d. à l'exclusion du traitement et de la fabrication). Les projets d'infrastructure admissibles pourraient inclure, par exemple, une nouvelle route dans une région où des mines seraient établies et pouvant être à l'étape de la planification (p. ex., en cours d'obtention de permis et/ou d'évaluation d'impact ou environnementale), être prête pour la construction, ou être déjà en cours de réalisation. Les projets d'infrastructures admissibles peuvent aller à leur achèvement ou non.

¹ <https://www.canadapost-postescanada.ca/scp/fr/soutien/sujet/normes-livraison/installations-traitement-marketing-direct-courrier-transactionnel.page>

a. Votre projet est-il lié à un projet d'infrastructure admissible? Oui Non

b. Quel est le nom (ou la description) du projet d'infrastructure admissible? (Limite de 500 caractères)

Par exemple, le nom du projet peut être le « projet d'énergie propre de Cherry Hill » ou la description peut être « un projet de construction d'un parc éolien et d'agrandissement du parc solaire voisin près de Saskatoon, en Saskatchewan ».

3. Veuillez examiner les descriptions des activités ci-dessous et cocher toutes celles qui s'appliquent à votre projet.

Mobilisation, y compris avec le gouvernement, l'industrie et d'autres parties prenantes et partenaires du secteur des ressources naturelles (en personne ou virtuellement).

La mobilisation comprend également l'établissement de liens avec d'autres groupes autochtones afin de discuter de la faisabilité du déploiement de projets d'infrastructures potentiels et du développement des ressources naturelles.

Participer à des réunions, à des dialogues ou à des conférences organisés par d'autres

Organiser des réunions, des dialogues ou des conférences

Organiser des cérémonies autochtones ou y participer

Fournir des commentaires pour les évaluations d'impact et environnementales ou les mesures d'adaptation

Renforcement des capacités de votre organisation.

Ces activités peuvent aider votre organisation à s'informer, à s'engager, à négocier et à faire avancer les discussions relativement à la faisabilité ou le déploiement d'un projet d'infrastructure admissible potentiel ou de propositions de développement et de conservation des ressources naturelles.

Formation (p. ex., webinaires, cours, dialogues avec des experts)

Formation et perfectionnement des compétences (p. ex., ateliers, formation en cours d'emploi, cours pratiques)

Personnel (p. ex., embauche de consultants ou de personnel supplémentaire qui se consacraient au soutien de la mobilisation)

Collecte et partage de connaissances autres que par le truchement des activités de mobilisation énumérées ci-dessus.

Ces activités peuvent être ciblées (p. ex, en tant que contribution à une étude) ou générales (p. ex., publier un rapport à l'intention de la communauté et du public)

Rapports écrits, études ou autres documents (p. ex., une étude)

Séances d'information en personne ou virtuelles

Autres activités de collecte ou de partage de connaissances

À propos de votre projet

4. Veuillez décrire brièvement les objectifs de votre projet et les résultats attendus (limite de 2400 caractères).

5. Veuillez fournir votre meilleure estimation de la date de début et de fin de votre projet.

Pour cet appel de propositions, veuillez inclure les activités dont la date d'achèvement serait au plus tard le 31 mars 2026.

Votre projet débutera le :

Votre projet se terminera le :

6. Veuillez décrire l'endroit où votre projet se déroulera (limite de 500 caractères).

La réponse peut inclure le nom du lieu, la ville et la province (p. ex., « nos activités se dérouleront au Palais des congrès du Toronto métropolitain, à Toronto, en Ontario »). Lorsque le nom d'un endroit n'est pas disponible, vous pouvez indiquer les coordonnées de l'emplacement sous forme de latitude et de longitude (p. ex., 45,424721, -75,695000).

7. Indicate the main objectives and outcomes that you expect to achieve through your project.

Vous pouvez choisir vos **objectifs** dans la liste des cases à cocher, qui contient les options de la question 3 ci-dessus, ou vous pouvez sélectionner « autre » et entrer votre propre réponse.

Pour les **résultats**, veuillez décrire brièvement ce que vous attendez comme résultats des activités du projet. Par exemple, les activités de partage des connaissances pourraient avoir comme résultat : « Environ 50 membres de la collectivité ont acquis une sensibilisation accrue relativement aux infrastructures proposées et sont mieux équipés pour participer aux processus de consultation. »

Veuillez noter que l'on peut demander aux demandeurs de rendre compte des objectifs et des résultats à la fin du projet, par exemple, pour appuyer la mesure du rendement et la production de rapports relativement au FIMC.

Objectif n° 1 :

Mobilisation, y compris avec le gouvernement, l'industrie et d'autres intervenants et partenaires du secteur des ressources naturelles

Autres activités de collecte et de partage des connaissances

Renforcement des capacités de votre organisation

Autre

Si « Autre », veuillez préciser (limite de 500 caractères) :

Résultat 1 : (Veuillez décrire brièvement - limite de 500 caractères.)

Objectif n° 2 :

Comblent les lacunes en matière d'infrastructures d'énergie propre qui limitent la production et l'expansion des ressources en minéraux critiques au Canada

Comblent les lacunes en matière de transports qui limitent la production et l'expansion des ressources en minéraux critiques au Canada

Réduire les émissions dans les exploitations de production de minéraux critiques en améliorant l'accès à l'énergie propre

Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones en soutenant la consultation des peuples autochtones dans le cadre des projets d'infrastructures qui permettent l'exploitation des minéraux critiques

Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones en soutenant la participation de ces derniers et en les faisant bénéficier des projets d'infrastructures qui permettent l'exploitation des minéraux critiques

Autre

Si « Autre », veuillez préciser (limite de 500 caractères) :

Résultat 2 : (Veuillez décrire brièvement - limite de 500 caractères.)

8. Quelles sont les activités prévues dans le cadre de votre projet?

La colonne « Activité / tâches du projet » doit correspondre à vos réponses à la question 3 ci-dessus. Par exemple, si l'une de vos activités prévues est d'assister à une conférence, alors le résultat pourrait être « trois personnes se rendront à Ottawa pour participer à la conférence de trois jours sur l'exploitation minière des minéraux critiques ».

Activités / tâches du projet	Description	Extrants/résultats	Date de début	Date d'achèvement

Formulaire de demande : Subventions du FIMC pour les Autochtones

Activités / tâches du projet	Description	Extrants/résultats	Date de début	Date d'achèvement

9. Veuillez expliquer s'il existe des risques ou des défis associés à votre projet qui pourraient l'empêcher d'atteindre vos objectifs et vos résultats (limite de 2400 caractères).

10. Veuillez expliquer comment vous répondrez aux défis ou atténuez les difficultés connexes qui pourraient survenir au cours de votre projet (limite de 2400 caractères).

Les coûts de votre projet

11. Veuillez fournir un budget détaillé pour votre projet, en ventilant les coûts par catégorie admissible.

Les subventions du FIMC peuvent couvrir **jusqu'à 100 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence du maximum indiqué à l'annexe A**, selon le type d'organisme (entre 50 000 \$ et 150 000 \$). Pour cette demande, tous les frais devraient être engagés avant le 31 mars 2026. Veuillez fournir une ventilation des coûts par année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).

Certains coûts, comme les dépenses en capital, les coûts relatifs à la construction, les pertes de revenu, la rénovation de bâtiments, les frais juridiques et les frais de litige ainsi que des actions similaires ne sont pas admissibles au financement de la subvention. Veuillez noter que les subventions du FIMC pour les Autochtones ne couvriront pas les dépenses déjà financées par un autre organisme gouvernemental (fédéral, provincial/territorial ou municipal). Les demandeurs approuvés devront fournir des renseignements bancaires pour le transfert électronique des paiements, car le Canada ne peut pas émettre de fonds par chèque.

Coûts admissibles	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total
Salaires et avantages sociaux				
Services professionnels, juridiques et de passation de marchés				
Déplacements, y compris les repas et l'hébergement (selon les tarifs du Conseil national mixte)				
Services d'impression et de traduction				
Services de collecte de donnée				
Équipement et fournitures de laboratoire, scientifiques, de terrain et de sécurité personnelle				
Frais de formation ou autres formes de transferts financiers aux stagiaires et aux étudiants non salariés				
Services de communications et des médias				
Location d'installations, de moyens de transport et d'équipements				
Honoraires et coûts associés à une cérémonie autochtone (seulement si le récipiendaire ne reçoit pas déjà un salaire ou une autre forme d'allocation pour assister à l'événement)				
Les coûts de la taxe de vente provinciale (TVP), de la taxe sur les produits et services (TPS) et de la taxe de vente harmonisée (TVH), déduction faite de tout remboursement de taxe auquel le bénéficiaire a droit				
Frais généraux d'un maximum de 15 % du total des dépenses admissibles (p. ex., internet, téléphone) directement liés à votre projet				
Total				

12. Contributeurs : Veuillez fournir une liste de tous les contributeurs à votre projet.

La liste doit également comprendre la contribution de votre organisation. Veuillez épeler le nom des contributeurs en toutes lettres et vous assurer de citer chacun d'entre eux.

Contributeurs	Total
Fonds pour les infrastructures des minéraux critiques (c.-à-d., montant de la subvention demandée)	
Votre organisation	
Autre gouvernement 1	
Autre gouvernement 2	
Autre gouvernement 3	
Autre gouvernement 4	
Autre contributeur 1	
Autre contributeur 2	
Autre contributeur 3	
Autre contributeur 4	
Total	

L'équipe de votre projet

13. Dans l'espace ci-dessous, veuillez identifier les membres de l'équipe de gestion de votre projet, y compris les membres actuels et prévus.

Décrivez le niveau d'expertise de chaque membre de l'équipe et leur expérience dans des projets similaires, le cas échéant.

Attestation de conflit d'intérêts

Définition : Une personne se trouve en situation de conflit d'intérêts lorsqu'elle exerce un pouvoir, une fonction ou un devoir officiel qui lui donne la possibilité de favoriser ses intérêts personnels ou celui d'un parent ou d'un ami ou de favoriser de façon irrégulière ceux de toute autre personne.

Les questions suivantes vous aideront à déterminer s'il existe un conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu. Le fait de répondre « oui » aux questions ci-dessous ne vous disqualifie pas immédiatement pour l'obtention d'un financement du FIMC. Si vous repérez un conflit d'intérêts potentiel, RNCAN pourrait vous demander des renseignements supplémentaires et utiliserait ces renseignements pour déterminer si une entente de financement est possible compte tenu des exigences de la [Loi sur les conflits d'intérêts](#) et du [Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat](#).

À votre connaissance :

- | | | |
|--|-----|-----|
| 1. Est-ce que des employés actuels ou passés de Ressources naturelles Canada (RNCAN) travaillent à l'élaboration de cette demande ou de votre projet? | Oui | Non |
| 2. Quelqu'un de votre organisation est-il un ami ou une connaissance de n'importe quel employé de RNCAN, ce qui pourrait entraîner un traitement préférentiel pour vous ou votre organisation? | Oui | Non |
| 3. Un fonctionnaire actuel ou passé ou l'un de ses parents ou amis tirera-t-il un avantage personnel ou financier quelconque, si RNCAN conclut une entente avec votre organisation? | Oui | Non |
| 4. Est-ce que vous, un particulier travaillant au sein de votre organisation, les organisations de vos partenaires ou encore un particulier travaillant au sein de leurs organisations avez déjà offert des services de consultation au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles en lien avec votre projet, particulièrement tout service connexe à l'élaboration de la demande? | Oui | Non |

Déclarations

L'organisation requérante :

1. Atteste qu'avant de recevoir le financement, l'organisation sera légalement enregistrée, établie ou constituée en société au Canada.
2. Atteste que les renseignements fournis sont véridiques et exacts, à sa connaissance.
3. Certifie disposer de ressources de gestion, financières et techniques pour mener à bien le projet, et qu'elle fournira de l'information sur les résultats.
4. Comprend que tout coût engagé pour présenter cette demande l'est à ses propres risques.
5. Atteste qu'elle est propriétaire de tous les renseignements exclusifs, confidentiels ou autres de la demande, ou, si les renseignements appartiennent à une autre partie, qu'elle a obtenu le consentement écrit pour divulguer ces renseignements à RNCan.
6. Comprend que les décisions de financement du projet seront prises après la réception et l'examen de la demande de projet, et donne son consentement au programme du FIMC pour utiliser les renseignements soumis et les partager avec les employés du programme, les consultants externes, les membres du comité d'examen et/ou les représentants d'autres organisations gouvernementales (fédérales, provinciales, territoriales et municipales, sociétés d'État, etc.) aux fins d'évaluer l'admissibilité de la proposition au financement dans le cadre du FIMC ou d'autres programmes de financement et pour la vérification et l'évaluation.
7. Comprend et reconnaît que RNCan n'a aucun engagement ni aucune obligation ou responsabilité quant au versement d'une contribution financière au projet jusqu'à ce qu'une entente de subvention écrite soit signée par les deux parties.
8. Comprend que RNCan se réserve le droit de modifier le processus actuel, les montants du financement et les dates limites, ou d'annuler l'intégralité du processus à sa discrétion.
9. Comprend que les évaluateurs fédéraux sont liés par les dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* concernant le traitement de l'information confidentielle.
10. Comprend que si elle fait appel à des lobbyistes, elle s'assurera qu'ils sont enregistrés conformément à la *Loi sur le lobbying*, qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel et qu'elle ne paie pas les lobbyistes sur la base d'honoraires conditionnels. Si elle conclut un contrat avec des lobbyistes pour l'aider à obtenir une contribution financière d'entités du gouvernement fédéral, les honoraires versés aux lobbyistes ne doivent pas être liés à la valeur de la subvention.

Le signataire atteste qu'il est autorisé par l'organisation requérante à soumettre cette demande en son nom.

Agent dûment autorisé (signature)

Date

Nom en lettres moulées

Rôle dans l'organisation

Annexe A : Types de demandeurs et montants maximaux de financement

Le montant maximal de la subvention disponible varie selon le type de demandeur. Le tableau suivant indique le montant maximal de financement que vous pourriez demander, en fonction de vos réponses aux questions 1.c. et 1.d. de cette demande.

Type de demandeur	Région nordique ou éloignée Cela s'appliquerait à vous si votre réponse à la question 1.c. est oui	N'est pas une région nordique ou éloignée Cela s'appliquerait à vous si votre réponse à la question 1.c. est non
Représentant de l'organisation Cela s'appliquerait à vous si votre réponse à la question 1.d. est oui	150 000 \$	100 000 \$
N'est pas un représentant de l'organisation Cela s'appliquerait à vous si votre réponse à la question 1.d. est non	75 000 \$	50 000 \$